



Pension alimentaire versée en espèces, risque de chantage

Par **samourai84**, le **11/10/2010** à **10:44**

Bonjour,

J'ai eu des réponses claires et j'en remercie les auteurs. Néanmoins, je voudrai savoir si en anticipant une quelconque action pour me nuire, je pourrai éventuellement écrire aux organismes concernés pour leur expliquer ma situation, car ce qui m'importe avant tout c'était le bien être de mes enfants. Merci par avance...